



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2023 À 18 H 30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2023 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Messieurs les conseillers Ryan Young et Tom Broad sont absents.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Monsieur Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

05-149-23	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 17 mai 2023. Il est 18 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

05-150-23	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

05-149-23 Ouverture de la séance

05-150-23 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

7. Services techniques

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

11. Administration et greffe

05-151-23 Abandon d'avis de réserve pour fins publiques

12. Ressources humaines

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

05-152-23 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 848 afin d'entamer une réflexion quant à la vision d'aménagement et de développement du territoire dans un contexte de résilience aux changements climatiques et de cohabitation de certaines activités économiques

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

05-153-23 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 6 personnes présentes.

La période de questions est ouverte à 18 h 32. Aucune question n'étant posée, elle est fermée à 18 h 32.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

05-151-23	Abandon d'avis de réserve pour fins publiques
------------------	--

ATTENDU la résolution de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue numéro 06-167-21 adoptée le 14 juin 2021 ;

ATTENDU les avis de réserve pour fins publiques inscrits sous les numéros 26 470 966 et 26 549 614 ;

ATTENDU QUE la Ville a complété son analyse eu égard au suivi à donner aux avis de réserve et décide de leur abandon eu égard à certains des lots qu'ils visent ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

DE PUBLIER une déclaration d'abandon des avis de réserve sur les lots 1 558 433, 1 558 435, 1 558 436, 1 558 437, 1 558 438, 1 558 439, 1 558 440, 1 558 441, 1 558 442, 1 558 443, 1 558 444, 1 558 446, 1 558 447, 1 558 448,

1 558 449, 1 558 450, 1 558 451, 1 558 452, 1 558 453, 1 558 454, 1 558 455,
1 558 457, 1 558 458, 1 558 459, 1 558 460, 1 558 461, 1 558 462, 1 558 463,
1 558 464, 1 558 465, 1 558 466, 1 558 468, 1 558 469, 1 558 470, 1 558 471,
1 558 472, 1 558 473, 1 558 474, 1 558 475, 1 558 476, 1 558 477, 1 558 478,
1 558 479, 1 558 480, 1 558 481, 1 558 482, 1 558 489, 1 558 500, 1 558 505,
1 558 506, 1 558 507, 1 558 508, 1 558 509, 1 558 510, 1 558 511, 1 558 512,
1 558 513, 1 558 514, 1 558 515, 1 558 516, 1 558 517, 1 558 518, 1 558 519,
1 558 520, 1 558 521, 1 558 522, 1 558 523, 1 558 524, 1 558 525, 1 558 526,
1 558 533, 1 558 540, 1 558 541, 1 558 542, 1 558 543, 1 558 544, 1 558 545,
1 558 546, 1 558 547, 1 558 548, 1 558 549, 1 558 550, 1 558 551, 1 558 552,
1 558 553, 1 558 556, 1 558 563, 1 558 564, 1 558 565, 1 558 566, 1 558 567,
1 558 568, 1 558 569, 1 558 570, 1 558 578, 1 558 581, 1 558 582, 1 558 583,
1 558 584, 1 558 586, 1 558 587, 1 558 588, 1 558 589, 1 558 590, 1 558 591,
1 558 592, 1 558 593, 1 558 594, 1 558 595, 1 558 596, 1 558 597, 1 558 598,
1 558 599, 1 558 600, 1 558 601, 1 558 602, 1 558 603, 1 558 604, 1 558 605,
1 558 606, 1 558 607, 1 558 608, 1 558 609, 1 558 610, 1 558 611, 1 558 612,
1 558 613, 1 558 614, 1 558 615, 1 558 616, 1 558 617, 1 558 618, 1 558 619,
1 558 620, 1 558 621, 1 558 622, 1 558 623, 1 558 624, 1 558 625, 1 558 626,
1 558 627, 1 558 628, 1 558 629, 1 558 630, 1 558 631, 1 558 632, 1 558 633,
1 558 634, 1 558 635, 1 558 636, 1 558 637, 1 558 638, 1 558 639, 1 558 640,
1 558 641, 1 558 642, 1 558 643, 1 558 644, 1 558 645, 1 558 646, 1 558 647,
1 558 648, 1 558 649, 1 558 650, 1 558 651, 1 558 652, 1 558 653, 1 558 654,
1 558 655, 1 558 656, 1 558 657, 1 558 658, 1 558 660, 1 558 661, 1 558 662,
1 558 663, 1 558 664, 1 558 665, 1 558 666, 1 558 667, 1 558 668, 1 558 669,
1 559 470, 1 559 474, 1 559 475, 1 559 452, 1 559 454, 1 559 663, 6 308 199,
6 308 200, 6 308 201, 6 308 202, 6 308 203, 6 308 204, 6 308 205, 6 308 206,
6 308 207, 6 308 208, 6 308 209, 6 308 210, 6 308 211, 6 308 212, 6 308 213 et
6 312 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés
dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé pour procéder à la publication de la déclaration d'abandon desdites réserves conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ., c. E-24.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05-152-23	Avis de motion et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 848 afin d'entamer une réflexion quant à la vision d'aménagement et de développement du territoire dans un contexte de résilience aux changements climatiques et de cohabitation de certaines activités économiques
-----------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 848 afin d'entamer une réflexion quant à la vision d'aménagement et de développement du territoire dans un contexte de résilience aux changements climatiques et de cohabitation de certaines activités économiques* ;
- dépose le projet du règlement numéro 848.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

05-153-23	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-253383 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-253382 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 17 mai 2023 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 19 mai 2023.

Me Paola Hawa, Maire

Martin Bonhomme, greffier adjoint